

MAIRIE DE SAINT-ILPIZE
43380

09 64 37 29 74
contact@mairiest-ilpize.fr
http://www.mairiest-ilpize.fr/

N°2024- 04

**Arrêté municipal temporaire portant sur la fermeture au public du site
castral de Saint-Ilpize pendant le tournage d'un court-métrage.**

Le maire de Saint-Ilpize

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-1 et L1111-6

Vu le Code Général des Propriétés des personnes publiques ;

Arrête

Article 1 : Virgile Godillon, Régisseur général pour Punchline Cinéma, est autorisé à effectuer le tournage d'un court-métrage sur le domaine public : site castral de Saint-Ilpize ;

Article 2 : Le site castral sera interdit au public de 16 heures à 19 heures, le jeudi 28 avril 2024 pendant la durée du tournage ;

Article 3 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint-Ilpize et affiché à l'entrée du site castral.

Fait à Saint-Ilpize le 26 mars 2024

Le maire

Martine Defay

